Procédure

L'obtention du Pass'loisirs se déroule en plusieurs étapes

1 Demande

Renseignement du formulaire de demande pour un ou plusieurs chèques dans l'Espace Famille ou en mairie

1 Traitement

Vérification et validation de la demande et émission de la facture associée par le service administratif

3 Paiement

Règlement de la facture en ligne dans l'Espace Famille ou à la mairie

4 Envoi

Envoi du/des chèques Pass'loisirs par le service administratif

5 Inscription

Utilisation du/des chèques auprès de l'association Horizons pour régler tout ou partie des factures des activités concernées.

VenteA partir du 10 juillet!

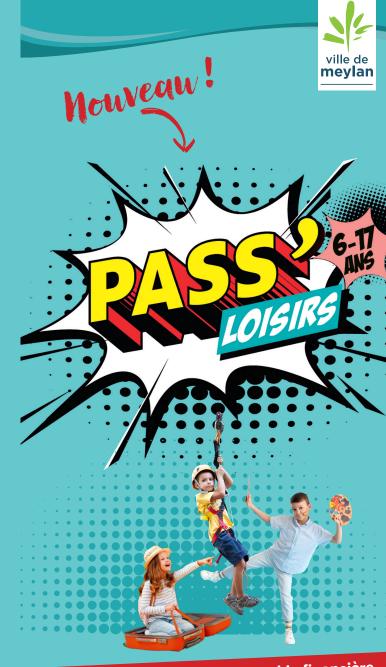
En ligne sur le site de l'Espace Famille https://espace-citoyens.net/meylan

Lors des permanences en mairie le mercredi matin de 8h30 à 12h

Au Forum des associations le samedi 9 septembre 2023



N'oubliez pas le Pass'Sport et Culture du p'tit Meylanais pour vos adhésions sport et culture!



La Ville apporte maintenant une aide financière aux enfants et jeunes pour leur inscription à des activités de loisirs

Édito





Dans le cadre de la politique de solidarité de la Ville de Meylan, nous avons choisi de renforcer le soutien financier aux usagers pour l'accès aux services publics

communaux et aux activités depuis 2020. Ce soutien destiné aux familles a pris la forme de différents dispositifs: une tarification sociale basée sur le quotient familial pour l'ensemble des services municipaux (services périscolaires et extrascolaires, conservatoire à rayonnement communal, stages au CINE et école de natation), ainsi que la mise en œuvre depuis 2021 d'un Pass'Sport & Culture du p'tit Meylanais, aide financière destinée aux enfants de 3 à 11 ans pour leurs activités sportives et culturelles à l'année dans les associations partenaires de la commune.

En complément, et suite au vote des élus en conseil municipal le 3 juillet 2023, la Ville lance aujourd'hui un nouveau dispositif de participation financière aux activités de vacances destiné aux enfants de 6 à 11 ans et, pour la première fois, aux jeunes de 12 à 17 ans.

L'année scolaire 2023/2024 sera une période test durant laquelle la Ville expérimentera ce nouveau dispositif avec l'association Horizons, qui propose l'ensemble des activités concernées : accueil de loisirs 6-12 ans, séjours et stages pour les 6-17 ans.

Le(s) chèque(s) pourront être achetés en ligne sur le site de l'Espace Famille ou à la mairie. Ils pourront ensuite servir de moyen de paiement pour régler tout ou partie de la facture auprès de l'association Horizons.

A l'issue de cette première année 2023-24 "test" et en fonction de son utilisation, ce dispositif pourra être déployé auprès de l'ensemble des associations meylanaises proposant les activités concernées.

Nous souhaitons de belles activités de loisirs aux jeunes Meylanaises et Meylanais avec l'association Horizons l'année prochaine!

Véronique Clerc Maire-adjointe déléguée à l'Enfance Stéphane maire Maire-adjoint délégué à la Jeunesse

Le Pass'loisirs, c'est quoi?

Une aide financière aux loisirs et aux vacances sous forme de chèques pour les activités répondant aux critères ci-dessous. Chaque famille achète les chèques à un tarif calculé en fonction de son quotient familial.

	PASS GILL				
=		Période d'activité	Critères de l'activité	Montant du/des chèque(s)	Tarifs
	Accueil de loisirs 6-12 ans	MercrediPetites et grandes vacances scolaires		1 chéquier de 160 € comportant 10 chèques de 16 €. Maximum 5 chéquiers/enfant/an	QF=0: tarif = 0€ 0 < QF < 4000: prix = QF x 0,04 QF>=4000: tarif = 160 €
	Stages 6-17 ans	Petites et grandes vacances scolaires	Stage de 2 à 5 jours consécutifs	1 chéque de 40 € Maximum 5 chèques/enfant/an	QF=0: tarif = 0€ 0 < QF < 4000: prix = QF x 0,01 QF>=4000: tarif = 40 €
	Séjours courts 6-17 ans	Petites et grandes vacances scolaires	Séjour de 3 à 6 nuitées avec hébergement	1 chéque de 144 € Un seul chèque possible /enfant/an	QF=0: tarif = 0€ 0 < QF < 4000: prix = QF x 0,036 QF>=4000: tarif = 144 €
	Séjours longs 6-17 ans	D Grandes vacances scolaires	Séjour d'au moins 7 nuitées avec hébergement	1 chéque de 360 € Un seul chèque possible /enfant/an	QF=0: tarif = 0€ 0 < QF < 4000: prix = QF x 0,09 QF>=4000: tarif = 360 €



Modalités

Pour bénéficier du Pass'loisirs, il faut :

- ▶ Habiter Meylan
- Avoir entre 6 et 17 ans

Pour utiliser les chèques, il faut :

- ▶ S'inscrire à une activité répondant aux critères et organisée par l'association Horizons
- ▶ Remettre le chèque ou donner le numéro du chèque à Horizons pour régler tout ou une partie des frais d'inscriptions

Tout chèque non utilisé ne sera pas remboursé.